

No 12,261

Le 29 mai 1972

V E N T E

par _____

MONSIEUR LEO AUDET

MONSIEUR HENRI AUDET

21ème copie

Présenté le 1 JUN 1972

à 8 heures, ad M., sous le

No. 121567

Micheline L. Joubert
Dep. RÉGISTRATEUR

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MÉGANTIC
A INVERNESS, QUÉ.

ÉTUDE DE

TÉTREAU & ASSOCIÉS

NOTAIRES

CONSEILLERS JURIDIQUES - LEGAL ADVISERS

GREFFE DE

Me JEAN TETREAU, notaire.

Je certifie que le présent document a été enregistré

par dépôt au bureau

d'Enregistrement de la Division de Mégantic, à Inverness,

Prov. de Québec, le, - 1 JUN 1972, à 2

heures, 121567 M., sous No.

Archelin J. Legault
Dép. Régistrateur

DEVANT Me JEAN TETREAUULT,

notaire pour la province de Québec, exerçant à Plessisville, dans le district de Mégantic;

EN CE

vingt-neuvième jour du mois de mai, mil neuf cent soixante-douze;

COMPARAIT

MONSIEUR LEO AUDET, rentier, demeurant auparavant à Inverness, comté de Mégantic, et maintenant en la ville de Plessisville, ci-après nommé le VENDEUR;

LEQUEL

par les présentes, V E N D, avec garantie contre tous troubles et éviction et comme franc et quitte de toutes dettes, privilèges et hypothèques, à MONSIEUR HENRI AUDET, barbier-coiffeur, demeurant à Inverness, comté de Mégantic, présent et acceptant ACQUEREUR, savoir:

DESIGNATION

- 1- Une propriété située au village d'Inverness, comté de Mégantic, mesurant soixante pieds (60') de front par la profondeur du lot, connue au cadastre officiel du canton d'Inverness, comme étant la partie nord-est du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (Pt.N.E.No. 387), avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, bornée en front, au nord-ouest, au chemin Gosford, en arrière, au sud-est et d'un côté, au nord-est, à des parties du lot numéro trois cent quatre-vingt-quatre, et de l'autre côté, au sud-ouest, au résidu du lot numéro trois cent quatre-vingt-sept.
- 2- Un autre terrain situé au même lieu et connu au même cadastre officiel du canton d'Inverness comme formant partie du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (Pt.No.384), mesurant douze pieds et six pouces (12'6") de largeur sur la profondeur du lot numéro trois cent quatre-vingt-sept, borné en front, au nord-ouest, au chemin Gosford, d'un côté, au sud-ouest, par le lot numéro trois cent quatre-vingt-sept ci-dessus décrit, d'un côté, au nord-est, et en arrière, au sud-est, par des parties dudit lot numéro trois cent quatre-vingt-quatre.
- 3- Un autre terrain de forme triangulaire situé aussi au même lieu et connu au même cadastre officiel du canton d'Inverness comme étant une partie du même lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (Pt.No.384), mesurant quatorze pieds et six pouces (14'6") en arrière, dans sa ligne sud-est, laquelle est la continuation de la ligne sud-est du lot numéro trois cent quatre-vingt-sept, allant en se refermant dans une direction nord-



ouest vers le chemin Gosford à un point rencontrant la ligne nord-est de la partie du même lot ci-dessus décrite en second lieu, ladite lisière étant bornée en arrière, au sud-est et d'un côté, au nord-est, au résidu du même lot numéro trois cent quatre-vingt-quatre, et de l'autre côté, au sud-ouest, à la partie du même lot ci-dessus en second lieu décrite.

Avec toutes bâtisses, constructions et améliorations érigées sur les lots et parties de lots ci-dessus décrites, circonstances et dépendances, et sujette à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, s'il en existe.

La présente vente est particulièrement sujette au droit de prendre l'eau dans le puits en faveur de la propriété voisine, selon les titres s'y rapportant.

Les parties reconnaissent que les objets mobiliers situés dans les bâtisses et sur les lieux appartiennent déjà à l'acquéreur.

T I T R E

Le vendeur est propriétaire pour avoir acquis de James E. Robinson, par contrat de vente fait le douze avril, mil neuf cent quarante-cinq, devant Me Gaston Tétreault, notaire, et enregistré au bureau de la division de Mégantic, à Inverness, le 13 avril 1945, sous le No. 85, 076.

ETATS MATRIMONIAUX

1- Le vendeur déclare être marié, en un second mariage, avec Dame Régina Grégoire, sous le régime de la séparation de biens, selon contrat de mariage fait le vingt-quatre octobre, mil neuf cent quarante-sept, devant Me Joseph-Ernest Langlois, notaire, et enregistré au susdit bureau, le 30 octobre 1947, sous le No. 88111, et qu'il n'y a aucun changement à ce régime matrimonial depuis leur mariage.

2- L'acquéreur déclare être célibataire et en âge de majorité.

C H A R G E S

1- La présente vente est faite à la charge par l'acquéreur de payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions et répartitions publiques à compter de ce jour et à l'avenir, libre de celles qui sont échues, le vendeur ayant déjà produit ses reçus à l'acquéreur.

2- Le vendeur s'engage de fournir à l'acquéreur tous ses titres de propriété et un certificat de recherches à date sur la partie nord-est du lot numéro trois cent quatre-vingt-sept, sans autre obligation de fournir



d'autres titres ni autres certificats de recherches ou de localisation.

3- L'acquéreur devra payer les frais des présentes et de leur enregistrement.

O C C U P A T I O N

L'acquéreur reconnaît être déjà en possession, à son entière satisfaction, de la propriété vendue.

P R I X

La présente vente est faite pour le prix de CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS (\$5,500.00) que le vendeur reconnaît avoir reçu comptant de l'acquéreur, lors de l'exécution des présentes, dont quittance totale et finale.

D O N T A C T E ,

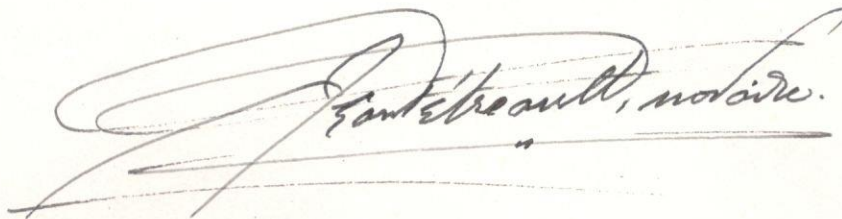
fait et passé à Plessisville, à l'Hôpital du Sacré-Coeur, sous le numéro DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN (No.12,261) des minutes du notaire.

ET, LECTURE FAITE,

les parties signent en présence du notaire et avec lui.

(SIGNE)	LEO AUDET
"	HENRI AUDET
"	JEAN TETREAULT, notaire.

COPIE conforme à la minute demeurée en mon Etude. (sp)


Jean Tetreault, notaire.

